

DEMANDE EN OBTENTION D'UNE <u>PRIME POUR ETUDES SUPERIEURES</u> ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

(à retourner pour le 31 décembre 2024 au plus tard)

Conditions préalables :

La prime pour études supérieures est accordée en cas d'obtention d'un diplôme ou certificat d'enseignement universitaire ou supérieur reconnu comme tel par le ministre ayant l'éducation nationale dans ses attributions respectivement le ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions.

Je	soussigné(e)		
né	(e) le	à	
de	meurant à L-	_ rue	No
Téléphone (élève) Téléphone (parents)			
so	llicite par la présente la prime pour é	tudes supérieures 2023/202	24.
J'a	ai fréquenté l'établissement d'études	supérieures :	
Di	plôme ou certificat obtenu :		
О	Bachelor	(Subside : 600 €)	
0	Master	(Subside : 400 €)	
0	Brevet de technicien supérieur	(Subside : 400 €)	
	s primes pour études supérieures à a ontant de 1.000 €.	accorder au même étudiant	ne pourront pas dépasser le
Мс	on compte en banque est : LU		
	Banque _		
	ière de joindre obligatoirement un <u>R</u> e inking. Une photocopie de la carte ba		
	défaut de la remise d'une telle pièce fuser toute demande voire tout rembo		nunaux se réservent le droit de
Je	soussigné(e) déclare que les rensei	gnements ci-dessus sont si	ncères et véritables.
		(signatu	re de l'étudiant requérant)

ANNEXE : copie du diplôme ou certificat officiel de l'année scolaire 2023/2024

La prime est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.